

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°170703-11

*3.5.1. Autres actes de gestion du domaine public
Classement et déclassement, enquêtes*

L'An Deux Mille dix-sept le trois juillet à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

Etaient présents : Mrs - PICARD Eric – PLAGNARD Pierre - VERDU Jean-Michel - GIRBAL Roland - BOUCHENTOUF Abderrahim - CONQUET Denis - AYRAL Robert – RICARD Guy – RUFFAT Jean-Noël

Mmes - BUSSETTI Claudine - LACAN Sylvie – KRAUSS Catherine - DRUON Francine – SUDRES Roselyne - FOURNIER Evelyne - BEZAYRIE Mathilde - PINTOR Vanessa - VERNEREY Christine

Ont donné procuration : BRIEU Yolande procuration à BOUCHENTOUF Abderrahim - DEBLADIS Nicolas procuration à PLAGNARD Pierre – HOIRET Isabelle procuration à FOURNIER Evelyne – VALETTE Lucie procuration à LACAN Sylvie – DELPERIE David procuration à PINTOR Vanessa – AUSSEIL Josiane procuration à RUFFAT Jean-Noël

Etaient absents – DUARTE Noémie - MOREIRA Anthony – POATY Rodrigues

Secrétaire de séance : PLAGNARD Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 24

Objet : déclassement pour aliénation d'une partie du chemin rural de La Saliège et modification d'une partie de ce chemin rural

- Vu le Code rural et de la pêche maritime (CRPM) art L 161-1 et suivants et notamment les articles L 161-10 et L 161-10-1, les articles R 161-25, R 161-26 et R 161-27
- Vu le Code de la voirie routière art L141-3, R 141-4 à R 141-10
- Vu le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) art L 134-1 et L 134-2, R 134-3 à R 134-30
- Considérant qu'il est nécessaire de modifier une petite partie du chemin rural de La Saliège, conformément au plan ci-annexé,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

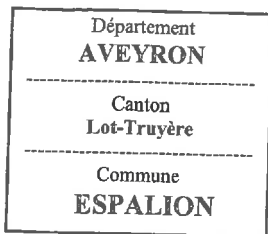
DECIDE à la majorité (18 voix pour – 6 abstentions):

- **DE PROCEDER** au déclassement avant aliénation d'une partie dudit chemin (entre les 2 propriétés ANDRIEU) en application du Code Rural et de la Pêche Maritime et du Code des Relations entre le public et l'Administration, et demande une enquête publique préalable,
- **DE PROCEDER** également à une enquête publique pour le rétablissement de ce chemin (toujours sur la propriété de Monsieur ANDRIEU) conformément aux articles R 141-4 à R 141-10 du Code la Voirie Routière,
- **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire pour ces enquêtes publiques,
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre les procédures administratives nécessaires à ces opérations et à signer tout document y afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Le Maire, Eric PICARD



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°170703-08

*3.5.1. Autres actes de gestion du domaine public
Classement et déclassement, enquêtes*

L'An Deux Mille dix-sept le trois juillet à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

Etaient présents : Mrs - PICARD Eric - PLAGNARD Pierre - VERDU Jean-Michel - GIRBAL Roland - BOUCHENTOUF Abderrahim - CONQUET Denis - AYRAL Robert - RICARD Guy - RUFFAT Jean-Noël

Mmes - BUSSETTI Claudine - LACAN Sylvie - KRAUSS Catherine - DRUON Francine - SUDRES Roselyne - FOURNIER Evelyne - BEZAYRIE Mathilde - PINTOR Vanessa - VERNEREY Christine
Ont donné procuration : BRIEU Yolande procuration à BOUCHENTOUF Abderrahim - DEBLADIS Nicolas procuration à PLAGNARD Pierre - HOIRET Isabelle procuration à FOURNIER Evelyne - VALETTE Lucie procuration à LACAN Sylvie - DELPERIE David procuration à PINTOR Vanessa - AUSSEIL Josiane procuration à RUFFAT Jean-Noël

Etaient absents - DUARTE Noémie - MOREIRA Anthony - POATY Rodrigues
Secrétaire de séance : PLAGNARD Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 24

Objet : déclassement pour aliénation d'une partie du chemin rural de Calmont

- Vu le Code rural et de la pêche maritime (CRPM) art L 161-1 et suivants et notamment les articles L 161-10 et L 161-10-1, les articles R 161-25, R 161-26 et R 161-27
- Vu le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) art L 134-1 et L 134-2, R 134-3 à R 134-30
- Considérant que le chemin rural de Calmont a fait l'objet lors de cette même séance de conseil municipal d'une décision d'élargissement avec les accords de chacun des propriétaires, ceci afin d'améliorer et de sécuriser l'accès à ce chemin,
- Considérant qu'une partie de ce chemin cesse après les aménagements prévus, d'être affecté à l'usage du public

Le Maire propose à l'Assemblée de procéder à une enquête publique préalable pour l'aliénation de cette partie de chemin (110 m2).

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité (18 voix pour - 6 abstentions):

- **APPROUVE** le déclassement pour aliénation d'une partie du chemin rural de Calmont,
- **DEMANDE** la réalisation d'une enquête publique pour le déclassement de cette partie de chemin en vue de sa cession.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Le Maire, Eric PICARD



Département AVEYRON
Canton Lot-Truyère
Commune ESPALION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°170703-09

3.1.1 Acquisitions
Biens Immobiliers
p 1/2

L'An Deux Mille dix-sept le trois juillet à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

Etaient présents : Mrs - PICARD Eric – PLAGNARD Pierre - VERDU Jean-Michel - GIRBAL Roland - BOUCHENOUF Abderrahim - CONQUET Denis - AYRAL Robert – RICARD Guy – RUFFAT Jean-Noël

Mmes - BUSSETTI Claudine - LACAN Sylvie – KRAUSS Catherine - DRUON Francine – SUDRES Roselyne - FOURNIER Evelyne - BEZAYRIE Mathilde - PINTOR Vanessa - VERNEREY Christine

Ont donné procuration : BRIEU Yolande procuration à BOUCHENOUF Abderrahim - DEBLADIS Nicolas procuration à PLAGNARD Pierre – HOIRET Isabelle procuration à FOURNIER Evelyne – VALETTE Lucie procuration à LACAN Sylvie – DELPERIE David procuration à PINTOR Vanessa – AUSSEIL Josiane procuration à RUFFAT Jean-Noël

Etaient absents – DUARTE Noémie - MOREIRA Anthony – POATY Rodrigues

Secrétaire de séance : PLAGNARD Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 24

Objet : Modification de l'emprise du Chemin de Calmont

- Vu le Code la Voirie Routière art L 141-1 et L 141-6
- Vu le Code Rural et de la pêche maritime (CRPM) art L 161-9
- Vu le Code des relations entre le public et l'administration, art L 134-1 et L 134-2, R 134-3 à R 134-30
- Considérant qu'il est nécessaire pour la sécurité des utilisateurs du chemin de Calmont de procéder à son élargissement,
- Considérant l'accord de l'ensemble des riverains concernés et qu'il est donc possible de réaliser cet élargissement sans enquête publique préalable,
- Considérant l'ensemble des relevés réalisés par Monsieur CORTHIER, géomètre-expert.

Le Maire propose de valider l'ensemble de ces acquisitions nécessaires à la sécurisation du chemin rural de Calmont suivant le détail mentionné ci-dessous :

- Acquisition à Monsieur MARTEL Gérard : parties de la parcelle AP 66 pour 45 et 67 m2 (parties h et g du plan)
- Acquisition à Monsieur HECQUET Jean-Louis parties de la parcelle AP 64 pour 188 m2 (partie b), 11 m2 (partie d) et 198m2 (partie c)
- Acquisition à Monsieur VAYSSET Georges partie de la parcelle AP 73 pour 173 m2 (partie i)
- Acquisition à Monsieur AYRAL Christophe d'une partie de la parcelle AP 226 pour 141 m2 (partie k)

.../...

Le Maire précise que chacun des propriétaires concernés a donné leur accord pour ces acquisitions à l'Euro symbolique au vu de la sécurité apportée à ce chemin avec les travaux à réaliser (la valeur de ces espaces étant de 7 € le mètre carré).

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à la majorité (18 voix pour – 6 abstentions):

- **ACCEPTE** l'acquisition par la Commune d'Espalion des terrains suivants :

- parties de la parcelle AP 66 pour 45 et 67 m2 appartenant à Monsieur MARTEL Gérard
- parties de la parcelle AP 64 pour 188 m2, 11 m2, et 198m2, appartenant à Monsieur HECQUET Jean-Louis
- partie de la parcelle AP 73 pour 173 m2 appartenant à Monsieur VAYSSET Georges
- partie de la parcelle AP 226 pour 141 m2 appartenant à Monsieur AYRAL Christophe

- **APPROUVE** le déclassement pour aliénation d'une partie du chemin rural de Calmont,

- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer les actes notariés à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Le Maire, Eric PICARD



Département AVEYRON
Canton Lot-Truyère
Commune ESPALION

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°170808-11

*3.5.1. Autres actes de gestion du domaine public
Classement et déclassement, enquêtes*

L'An Deux Mille dix-sept le huit août à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

Etaient présents : Mrs - PICARD Eric - PLAGNARD Pierre - VERDU Jean-Michel - GIRBAL Roland - CONQUET Denis - AYRAL Robert - DELPERIE David - RUFFAT Jean-Noël

Mmes - BUSSETTI Claudine - LACAN Sylvie - BRIEU Yolande - KRAUSS Catherine - DRUON Francine - SUDRES Roselyne - FOURNIER Evelyne - HOIRET Isabelle - VALETTE Lucie

Ont donné procuration : BOUCHENTOUF Adderrahim procuration à KRAUSS Catherine - DEBLADIS Nicolas procuration à PLAGNARD Pierre - RICARD Guy procuration à PICARD Eric - AUSSEIL Josiane procuration à RUFFAT Jean-Noël - VERNEREY Christine procuration à DELPERIE David

Etaient absents - DUARTE Noémie - MOREIRA Anthony - POATY Rodrigues - BEZAYRIE Mathilde - PINTOR Vanessa

Secrétaire de séance : PLAGNARD Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 22

Objet : Déclassement pour aliénation d'une partie du chemin rural le long de la Rive Droite du Lot et modification de ce chemin rural

- Vu le Code rural et de la pêche maritime (CRPM) art L 161-1 et suivants et notamment les articles L 161-10 et L 161-10-1, les articles R 161-25, R 161-26 et R 161-27
- Vu le Code de la voirie routière art L141-3, R 141-4 à R 141-10
- Vu le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) art L 134-1 et L 134-2, R 134-3 à R 134-30
- Considérant qu'il est nécessaire de modifier le chemin rural le long de la Rive Droite du Lot (voir plan joint) ceci afin de permettre la réalisation d'un sentier de découverte le long des berges du Lot

Le Maire propose à l'Assemblée :

- de procéder au déclassement avant aliénation d'une partie dudit chemin en application du Code Rural et de la Pêche Maritime et du Code des Relations entre le public et l'Administration, et demande une enquête publique préalable
- De procéder également à une enquête publique pour le rétablissement de ce chemin (sur la propriété de la Ville d'Espalion le long des berges du Lot) conformément aux articles R 141-4 à R 141-10 du Code la Voirie Routière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le déclassement avant aliénation d'une partie du chemin rural le long de la Rive Droite du Lot
- **DEMANDE** la réalisation d'une enquête publique pour le rétablissement de ce chemin (sur la propriété de la Ville d'Espalion le long des berges du Lot) conformément aux articles R 141-4 à R 141-10 du Code la Voirie Routière.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Le Maire, Eric PICARD



Accusé de réception en préfecture
012-211200969-20170808-170808_11-DE
Reçu le 10/08/2017

Département AVEYRON
Canton Lot-Truyère
Commune ESPALION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°170703-06

*3.5.1. Autres actes de gestion du domaine public
Classement et déclassement, enquêtes*

L'An Deux Mille dix-sept le trois juillet à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

Etaient présents : Mrs - PICARD Eric – PLAGNARD Pierre - VERDU Jean-Michel - GIRBAL Roland - BOUCHENTOUF Abderrahim - CONQUET Denis - AYRAL Robert – RICARD Guy – RUFFAT Jean-Noël

Mmes - BUSSETTI Claudine - LACAN Sylvie – KRAUSS Catherine - DRUON Francine – SUDRES Roselyne - FOURNIER Evelyne - BEZAYRIE Mathilde - PINTOR Vanessa - VERNEREY Christine

Ont donné procuration : BRIEU Yolande procuration à BOUCHENTOUF Abderrahim - DEBLADIS Nicolas procuration à PLAGNARD Pierre – HOIRET Isabelle procuration à FOURNIER Evelyne – VALETTE Lucie procuration à LACAN Sylvie – DELPERIE David procuration à PINTOR Vanessa – AUSSEIL Josiane procuration à RUFFAT Jean-Noël

Etaient absents – DUARTE Noémie - MOREIRA Anthony – POATY Rodrigues

Secrétaire de séance : PLAGNARD Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 24

Objet : Déclassement d'une voie communale n°21 dite de Falguières

- Vu le Code de la voirie routière art L141-3, R 141-4 à R 141-10
- Vu le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) art L 134-1 et L 134-2, R 134-3 à R 134-30
- Considérant que la voie communale N° 21 dite de Falguières (longueur 210 ml) ne dessert que la propriété de Falguières
- Considérant que cette voie n'est pas affectée à l'usage d'autres propriétés
- Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le Maire propose à l'Assemblée le déclassement de la voie n° 21 en vue de sa cession et précise qu'une enquête publique sera organisée dans ce sens.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité (19 voix pour – 5 abstentions):

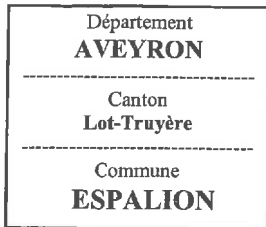
- **APPROUVE** le déclassement de la voie n°21 en vue de sa cession,

- **DEMANDE** la réalisation d'une enquête publique pour le déclassement de cette voie en vue de sa cession.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Le Maire, Eric PICARD





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°170703-07

*3.5.1. Autres actes de gestion du domaine public
Classement et déclassement, enquêtes*

L'An Deux Mille dix-sept le trois juillet à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

Etaient présents : Mrs - PICARD Eric – PLAGNARD Pierre - VERDU Jean-Michel - GIRBAL Roland - BOUCHENTOUF Abderrahim - CONQUET Denis - AYRAL Robert – RICARD Guy – RUFFAT Jean-Noël

Mmes - BUSSETTI Claudine - LACAN Sylvie – KRAUSS Catherine - DRUON Francine – SUDRES Roselyne - FOURNIER Evelyne - BEZAYRIE Mathilde - PINTOR Vanessa - VERNEREY Christine

Ont donné procuration : BRIEU Yolande procuration à BOUCHENTOUF Abderrahim - DEBLADIS Nicolas procuration à PLAGNARD Pierre – HOIRET Isabelle procuration à FOURNIER Evelyne – VALETTE Lucie procuration à LACAN Sylvie – DELPERIE David procuration à PINTOR Vanessa – AUSSEIL Josiane procuration à RUFFAT Jean-Noël

Etaient absents – DUARTE Noémie - MOREIRA Anthony – POATY Rodrigues

Secrétaire de séance : PLAGNARD Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 24

Objet : déclassement pour aliénation d'un chemin rural dit de Falguières

- Vu le Code rural et de la pêche maritime (CRPM) art L 161-1 et suivants et notamment les articles L 161-10 et L 161-10-1, les articles R 161-25, R 161-26 et R 161-27
- Vu le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) art L 134-1 et L 134-2, R 134-3 à R 134-30
- Considérant que le chemin rural dit de Falguières n'est plus affecté à l'usage du public et que l'aliénation de ce chemin au seul résident de Falguières apparaît comme la meilleure solution. Pour cela, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin du domaine privé de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à la majorité (19 voix pour – 5 abstentions):

- **APPROUVE** le déclassement pour aliénation d'un chemin rural dit de Falguières,
- **DEMANDE** la réalisation d'une enquête publique pour le déclassement de ce chemin en vue de sa cession.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Le Maire, Eric PICARD

